



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2026

- La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de **M. Antoine GIMENEZ**, doyen de l'assemblée du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Présences/Absences/Procurations (Doyen)
- Désignation du secrétaire de séance et des assesseurs
- Présentation de la structure et de ses missions
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2026
- Délibérations :

D2026/11	Election du (de la) Président(e)
D2026/12	Fixation du nombre de vice-président(e)
D2026/13	Election des vice-présidents
D2026/14	Election des membres du Bureau
D2026/15	Lecture de la charte de l'élu local
D2026/16	Délégation du Comité Syndical au Bureau et au (à la) Président(e)
D2026/17	Compte de Gestion 2025
D2026/18	Compte Administratif 2025

- Liste des décisions prises par délégation depuis le Comité Syndical du 12 février 2026
- Questions diverses - Points d'informations

Voir également le diaporama de la séance annexé au présent compte rendu.

➤ **M. Antoine GIMENEZ** procède à l'appel :

Monsieur	ARNAL	André	Présent
Monsieur	BARRIER	Jean-François	Présent
Monsieur	BARRIERE	François	Présent
Monsieur	BOISSET	Patrick	Représenté par Mme CORNET-VARGAS
Monsieur	CASAGRANDE	Patrick	Présent
Monsieur	CESANO	Lionel	Présent
Monsieur	COMBELLE	Gilles	Présent
Madame	CORNET-VARGAS	Audrey	Présent
Madame	DELRIEU	Annie	Présent
Monsieur	ESTEVEES	Emmanuel	Présent
Monsieur	ESTEVEES	Louis	Excusé
Monsieur	FAIVRE	Aymeric	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présent
Madame	LADRAS	Evelyne	Présent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Présent
Madame	MANHEVAL	Catherine	Présent
Madame	MAS	Céline	Présent
Monsieur	MERAL	Géraud	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présent
Monsieur	MONTIN	Christian	Présent
Monsieur	MORELLE	Florian	Présent
Monsieur	MOURGUES	Philippe	Présent
Madame	ROUCHET	Stéphanie	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Présent
Monsieur	ROUME	Benjamin	Présent
Monsieur	SEGUIS	Hervé	Présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
M. GIMENEZ déclare que les conseillères et conseillers sont maintenant installés dans leurs fonctions. Il propose ensuite de désigner le secrétaire de séance.
- **M. Emmanuel ESTEVES** est élu secrétaire de séance.
- **M. GIMENEZ** informe ensuite l'assemblée que pour les besoins des élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Syndical, il faut désigner deux assesseurs. Il propose Clément ROUET et Benjamin ROUMES.
- **M. Clément ROUET** et **M. Benjamin ROUME** sont désignés assesseurs.
- **M. GIMENEZ** présente ensuite l'ordre du jour mais annonce qu'en préalable aux désignations, il est proposé une présentation de la structure et de ses missions aux nouveaux élus. Il donne la parole à la directrice.

- **Myriam FERRY** débute la présentation par l'historique du Syndicat :
 - Syndicat mixte fermé, donc constitué seulement de collectivités, créé en 2013 sur la base d'un périmètre fixé par le préfet et l'adhésion de plusieurs EPCI : la Châtaigneraie Cantalienne alors constituée de 4 EPCI (50 communes), Le Carladès (11 communes) et Aurillac Agglo (25 communes), soit 86 communes, 80 000 habitants.
 - Les statuts prévoient 28 élus titulaires au total, dont 18 élus d'Aurillac Agglo, 8 de la Châtaigneraie Cantalienne et 2 du Carladès, plus 19 suppléants.
 - Ce syndicat s'est construit sur la compétence SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale : quand le SCoT est porté par plusieurs EPCI, la loi impose la création d'un Syndicat Mixte.

Elle précise qu'il est cependant important de ne pas confondre le SCoT (document d'urbanisme) et sa structure porteuse (SM BACC ou BACC)
- **Myriam FERRY** explique ensuite ce qu'est un SCoT : c'est un document de planification intégrateur de la loi et autres réglementations supra et notamment du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires – qui est en quelque sorte l'équivalent du SCoT à l'échelle régionale). Les PLUi eux doivent être compatibles avec le SCoT.
- Le SCoT c'est avant tout un projet de territoire et une vision partagée du territoire à l'horizon 20 ans. C'est un outil transversal qui traite de tous les sujets comme la biodiversité, l'économie, le tourisme, l'habitat, la démographie, l'environnement, la mobilité, l'agriculture... C'est très ensemblier, très transversal. C'est une question d'équilibre entre des enjeux de développement (éco, habitat...) et de protection. C'est un travail complexe, mais extrêmement riche qui aide à un développement harmonieux du territoire.
- **Myriam FERRY** aborde ensuite le futur SCoT puisqu'une révision est en cours. Elle explique les raisons de cette révision : une évaluation est obligatoire tous les 6 ans, elle a donc été menée en 2024. En l'absence d'évaluation, le SCoT aurait été caduc et le territoire serait revenu dans le régime d'urbanisation limité : on ne peut plus ouvrir de zone AU dans les PLUi. En 2024, le bilan a été plus que mitigé, comme beaucoup de premiers SCoT, il avait eu dès le départ un défaut d'appropriation par les élus.

Elle rappelle que ce n'est pas le bureau d'études qui fait le SCoT, ni le personnel technique du syndicat. Ce sont bien les élus qui représentent le territoire en concertation avec les consulaires, avec les acteurs socioéconomiques qui travaillent la vision à 20 ans du territoire. Le SCoT ne doit pas être vu comme un outil contraignant, mais plutôt comme un outil qui nous engage à réfléchir l'avenir autrement, en responsabilité par rapport aux générations futures.

Elle note également que l'ancien SCoT était aussi obsolète d'un point de vue réglementation, notamment sur les enjeux climatiques. Il fragilisait juridiquement tous les permis de construire. La révision était donc urgente.

Myriam FERRY rajoute qu'en parallèle, il y a eu un travail sur le Plan Climat porté par le Syndicat Mixte, puisque les EPCI de plus de 20 000 habitants comme la Châtaigneraie et Aurillac Agglo sont dans l'obligation réglementaire de travailler ce sujet. Ce Plan Climat a été lancé en 2018 mais seulement approuvé en 2025. La réglementation a évolué depuis 2018. Les objectifs principaux du Plan Climat portent surtout sur la réduction des factures énergétique, la réduction de la consommation énergétique, les énergies renouvelables, sur la question des

déchets, des gaz à effets de serre, de l'habitat, l'économie, le commerce et l'agriculture, et bien sûr sur les ressources du sol et du sous-sol.

Dans l'idée d'une vision à 20 ans, on doit évidemment se demander comment travailler l'adaptation et les transitions, comment se protéger et donc travailler les questions de vulnérabilité.

- **Myriam FERRY** aborde ensuite le sujet du financement du Syndicat Mixte, rappelant que le syndicat ne bénéficie pas d'une fiscalité propre, ni de dotations de l'Etat. Les ressources sont donc :

- Les cotisations en euro par habitant des EPCI (4.05€/hab./an) ;
- Les contractualisations avec l'ARS sur le sujet santé et avec l'ADEME sur les questions de Transition énergétique et écologique. Diverses contractualisations se sont succédé (TEPOS puis COT- Contrat d'Objectif Territorial) qui ont permis de financer une partie de l'ingénierie du SCoT.

Au sujet du COT, elle précise que les financements sont liés à la progression du territoire depuis 2023 sur les sujets Climat Air Energie et sur les sujets Economie Circulaire. Les financements sont soumis à l'atteinte d'objectifs et peuvent monter à 175 000€. Le COT arrivant à son terme fin 2026, le bilan sera fait en fin d'année.

- **Myriam FERRY** fait part de ses craintes sur la fin de ces financements de la part de l'ADEME qui représente une grosse part des recettes du SCoT. Elle note qu'il est primordial d'avancer sur ces objectifs de transitions sur le fond bien évidemment, mais aussi pour des questions économiques et budgétaires. En la matière, l'inaction coûte beaucoup plus cher que l'action.
- Au-delà de la planification et des stratégies territoriales, **Myriam FERRY** rappelle qu'il faut aussi agir. Le Syndicat Mixte est porteur de dispositifs de financement des projets de l'ADEME et de la FNCCR. Ainsi dans le cas des fonds ACTEE, (alimentés par des CEE- certificats d'économie d'énergie) les collectivités peuvent obtenir des financements pour embaucher des économes de flux, pour mettre en place des logiciels de suivi de consommation, pour effectuer des audits ou des études. Ainsi à ce jour ce sont 40 collectivités pour 70 bâtiments qui ont ainsi pu bénéficier de près de 700 000 € d'aides en 4 ans. Il faut espérer que ce dispositif se poursuive car il y a encore des besoins. Le Syndicat n'est pas rémunéré pour son animation, mais permet la réalisation de projets et la réalisation d'économie aux collectivités.
- **Myriam FERRY** présente ensuite un autre programme de financement de l'ADEME : le Contrat Chaleur Renouvelable (CCRt) qui permet à des collectivités, des entreprises, des associations de financer des travaux de réseaux de chaleur, de géothermie, de solaire thermique, de chaudière biomasse. A l'image de la ville d'Aurillac qui a vu son réseau de chaleur financé par le Fond Chaleur de l'ADEME, ce dispositif CCRt permet de regrouper des petits projets et de bénéficier des mêmes financements que les gros projets, ainsi par exemple un artisan de Marmanhac qui a changé sa chaudière en bénéficiant lui aussi d'aide de la part de l'ADEME.
- Sur le précédent programme CCR BACC, ce sont plus de 2.8 millions d'euros de subventions sur 3 ans qui ont été apportées sur le territoire.
Myriam FERRY précise que les collectivités porteuses de CCR sont financées pour l'animation de ces programmes (175 000 € sur 4 ans à l'échelle départementale pour le prochain programme). Elle précise qu'en 2025, l'enjeu était de reconduire le programme à l'échelle départementale, et donc de travailler

avec le SYTEC (Est-Cantal) et le Haut Cantal Dordogne (4 EPCI du Nord-Ouest Cantal). Ce partenariat a été construit avec le Syndicat de l'Energie du Cantal qui, compte tenu de son assise financière, sera porteur du budget du CCR (il fera les avances de subvention). Les 3 Syndicats Mixtes seront porteurs de l'animation du CCR en lien avec l'association Energies15.

- **Myriam FERRY** continue la présentation du Syndicat en tant qu'outil de mutualisation pour les 3 EPCI. Elle donne l'exemple du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés). En mutualisant, cela a permis à chaque EPCI de faire des économies, l'étude étant financée et animée par le Syndicat Mixte. Cependant, chacun reste responsable et acteur de son propre plan.
- Autre exemple de mutualisation avec M. KONATE, chargé de mission photovoltaïque dont le poste est financé à hauteur de 30 000€/an pendant 3 ans par l'ADEME. Le Syndicat porte le poste, le met à la disposition d'Aurillac Agglo qui rembourse selon la convention mise en place (déduction faite des 30k€).
- **Myriam FERRY** aborde ensuite un autre pilier du Syndicat Mixte : le Contrat Local de Santé (CLS). Compétence récente pour le Syndicat, qui était auparavant porté par l'ADEPA (qui a cessé son activité en 2024) pour le compte des EPCI et de la ville d'Aurillac. C'est une contractualisation avec l'ARS qui finance la coordination à hauteur de 24 500 € /par. L'objectif est d'aborder la santé de manière globale, et non plus par le seul angle médical, et donc d'accompagner ou coordonner des actions de sensibilisation, d'animation, de prévention sur diverses thématiques. A titre d'exemple, sur le sujet de l'attractivité et donc l'accueil de professionnels de santé, il a été mis en place une bourse (transport et logement) pour faciliter l'accueil de stages paramédicaux (pour un budget de 10 000 € /an).
- Il est aussi évoqué le Conseil Local de Santé Mentale installé en 2025 et pour lequel un séminaire a eu lieu en octobre 2025 avec plus de 200 acteurs réunis pour déconstruire les aprioris sur la Santé Mentale. Le sujet ne se limite pas aux patients souffrants de troubles psychiques sévères. La santé mentale positive englobe le bien-être, l'épanouissement personnel et la capacité d'interaction positive en société. La promotion de cette santé mentale positive est essentielle pour prévenir l'apparition de troubles mentaux. Cette dimension concerne donc toute la population. Cette journée a été marquante pour les élus présents qui ont pris conscience de la méconnaissance générale du sujet. Le travail est mené en partenariat avec l'ADAPEI sur ce sujet. A noter que cette année, le syndicat mixte reprend l'organisation des SISM (Semaine d'information sur la Santé Mentale) en octobre.
- **Myriam FERRY** évoque enfin rapidement la mise en place d'un nouveau dispositif en partenariat avec l'ARS. Il concerne le financement de médiateurs en santé qui accompagnent les patients pour un retour dans leur parcours de soin.
- **Myriam FERRY** conclue en rappelant les 3 piliers du syndicat mixte : le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat et le Contrat Local de Santé.
- Elle rajoute qu'à l'occasion de la révision du SCoT, il a été proposé aux élus de construire une seule stratégie transversale reprenant l'ensemble des compétences du syndicat. Le futur SCoT intégrera donc aussi les sujets Air

Energie Climat et son fil rouge sera le bien être, le bien vivre, le bien vieillir sur notre territoire.

- **Myriam FERRY** termine par la présentation de l'organigramme du Syndicat. Elle-même, directrice, Stéphanie COURTIAL, gestionnaire administrative, Aline CHERPEAU, sur les missions transitions écologique, Sophie CULSON sur la coordination santé, M. Lamine Konaté, chargé de mission EnR, en prestation de service à Aurillac Agglo et un recrutement à venir sur l'animation Contrat Chaleur Renouvelable partagé avec le syndicat mixte du SCoT du Haut Cantal Dordogne
- **M. Antoine GIMENEZ**, doyen de l'assemblée, reprend la parole et propose de procéder aux élections et au vote via un vote électronique et au moyen de boîtiers mis à disposition par Aurillac Agglomération.
- Il remercie **Mme Sandra NUGOU**, DGA d'Aurillac Agglo, pour son accompagnement lors de cette installation et lui propose de commencer par la démonstration du vote électronique.
- **Mme Sandra NUGOU** explique donc à l'assemblée le fonctionnement du vote électronique. Deux tests sont réalisés sans problème. Le vote officiel peut donc démarrer.

D2026/11 – ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT (E)

- **M. Antoine GIMENEZ** reprend donc la parole pour propose l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Si après 2 tours de scrutins aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin, l'élection étant alors acquise à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- **M. Antoine GIMENEZ** demande s'il y a des candidats pour la présidence du Syndicat Mixte.
- **M. Patrick CASAGRANDE** lève la main pour faire connaitre sa candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. GIMENEZ ouvre le vote et le referme une fois que tous les membres ont voté.

Il donne les résultats : **M. CASAGRANDE** a obtenu 26 voix et est donc élu à l'unanimité, la majorité absolue étant de 14 voix.

- **M. GIMENEZ** déclare donc **M. Patrick CASAGRANDE** élu président du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Chataigneraie.
- **M. GIMENEZ** cède son siège au nouveau président et rejoint les autres membres de l'assemblée.
- **M. Patrick CASAGRANDE, président du syndicat mixte nouvellement élu** remercie l'assemblée pour sa confiance et plus particulièrement les 2 autres présidents des communautés de Communes qui constituent le territoire du

Syndicat Mixte avec Aurillac Agglo. Il remercie chaleureusement Myriam FERRY pour sa présentation.

- Il rajoute que le SCoT est quelque chose d'assez obscur quand on n'est pas rodé à la vie des collectivités. Il précise que de son point de vue c'est un double outil : un outil de prospective sur les sujets de santé, de protection de l'environnement, de l'urbanisme et de l'organisation du territoire, et par ailleurs, la structure syndicale est un outil de mutualisation et d'appel de subventions notamment pour des financements à destination des communes ou des intercos.
- **M. le Président** demande ensuite aux agents du SCoT, présents dans la salle de se lever pour être identifiés et leur demande de se présenter.
 - **M. Lamine KONATE** chargé de mission PV-EnR pour l'agglo d'Aurillac
 - **Aline CHERPEAU** chargée de mission Transition écologique
 - **Sophie CULSON** coordinatrice du Contrat Local de Santé et Conseil Local de Santé Mentale
 - **Stéphanie COURTIAL** gestionnaire administrative.

M. le Président précise que les bureaux du Syndicat se trouvent au 3ème étage de ce bâtiment, et invite les élus à aller à la rencontre des agents.

- Il revient ensuite sur sa candidature qui vient d'une discussion tripartite avec **Florian MORELLE** et **Philippe MOURGUES**. Il explique qu'Aurillac Agglo va entrer dans les mois qui viennent dans un processus de définition d'un projet de territoire à l'horizon 2030-2040 et 2050, sur son positionnement touristique, économique, son aménagement du territoire, son désenclavement routier et ferroviaire.
- Il explique le choix de sa présidence partagé avec les 2 présidents ayant considéré qu'Aurillac et son environnement immédiat a un pouvoir d'attraction dont on ne peut pas dire raisonnablement qu'il est à l'échelle de tout le département mais au moins à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac : en termes de mobilités, y compris professionnelles, Aurillac est le cœur de ce bassin de vie.
- Il poursuit sur leur volonté de solliciter la Région sur l'évolution nécessaire du SRADDET et également sur la capacité que devront avoir les différentes échelles pour avoir une cohérence entre les différents projets de territoires.
- Il note également que les projets et les stratégies peuvent dépasser les limites des EPCI et celles du syndicat mixte, qu'il faut sur certains sujets ouvrir les réflexions et les partenariats avec les territoires, voir les départements voisins.
- **M. Patrick CASAGRANDE** remercie ensuite le doyen d'âge pour avoir officié en ce début de séance et propose de dérouler les délibérations suivantes.

D2026/12 – FIXATION DE NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

- **M. le Président** donne la lecture de la délibération qui rappelle que les statuts du Syndicat Mixte fixe le nombre de Vice-présidents à 7. Il précise que la loi prime et prévoit que leur nombre ne peut excéder 20% de l'effectif de l'organe délibérant mais qu'il peut être dérogé à cette disposition par un vote de la majorité des deux tiers de l'organe délibérant pour fixer le nombre de VP supérieur à 20% sans pouvoir excéder 30% de l'effectif global délibérant (soit 8 VP pour le Syndicat Mixte).

- **M. Le Président** propose donc de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents et de voter cette délibération à main levée. Il demande s'il y a des oppositions sur le mode de scrutin. En l'absence d'opposition, il met au vote.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'élection des vice-présidents, M. Le Président remercie les suppléants élus d'Aurillac Agglo pour leur présence et précise qu'il est important que les nouveaux élus s'approprient ce sujet, au-delà du rôle de suppléant.

Il propose ensuite, pour les élections des vice-présidents et membres du bureau, qu'en cas de déport d'une seule candidature sur chaque poste, il soit procédé à un scrutin public à main levée, conformément à l'article 21 du règlement intérieur. Dans le cas contraire, il sera procédé au vote électronique.

Il soumet cette proposition aux membres de l'assemblée.

Cette modalité de vote est acceptée à l'unanimité.

D2026/13 : ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

- Pour la 1^{ère} Vice-Présidence, **M. le Président** précise qu'il a reçu la candidature de **M. Florian MORELLE**. Il demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
 - **M. Florian MORELLE** est élu 1^{er} vice-président
 - Pour le 2^{ème} vice-président, **M. Le Président** a reçu la candidature de **M. Philippe MOURGUES** et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
 - **M. Philippe MOURGUES** est élu 2^{ème} vice-président.
-
- **M. le Président** propose à ses deux collègues présidents des 2 autres EPCI constitutifs du syndicat mixte de prendre la parole.
 - **M. Florian MORELLE** prend la parole pour remercier l'assemblée de leur confiance, les agents du syndicat pour leurs échanges sur l'importance stratégique du Syndicat Mixte et du SCoT. Il constate une installation dans de bonnes conditions, avec de la transparence dans les échanges pour travailler sereinement ce soir et dans les prochains mois. Il note que c'est l'esprit du Syndicat Mixte, de l'arrondissement d'Aurillac. Comme toujours, comme dans les EPCI, chacun défend sa commune et au sein du SCoT, chacun défendra son EPCI mais chacun veillera aussi à l'intérêt général et aux équilibres nécessaires dans l'intérêt de l'arrondissement d'Aurillac. Il note que c'est déjà ce qu'on peut ressentir ce soir, et qu'il faut continuer.

- Il rajoute qu'il a noté la motivation des élus candidats aux postes proposés ; élus qui vont travailler sur les nombreux sujets qui ont été évoqué précédemment ; il rajoute qu'il ne faut pas s'interdire d'inscrire de nouveaux sujets partagés sur cette mandature qui va durer 7 ans. Il ne faut donc pas inscrire dans le marbre les thématiques du SCoT pour les années à venir.
- **M. Le Président** rajoute que le Syndicat est aussi un espace de discussion sur des compétences qui ne sont pas directement liées aux compétences propres du Syndicat aujourd'hui. Ils ont parlé beaucoup des déchets, par exemple, qui ne relève pas de la compétence du syndicat mixte mais fait bien partie des sujets connexes qui peuvent être abordés dans le cadre du PCAET, et qui ont pour autant toute leur importance.
- **M. Philippe MOURGUES** prend la parole pour remercier l'assemblée de sa confiance. Il rajoute que Le Carlades est un peu le petit poucet, mais que c'est un territoire qui a des convictions et souhaite peser sur les décisions et notamment contribuer au développement économique du territoire de l'arrondissement.
- Il évoque les sujets comme les déchets, le tourisme et la mobilité qui sont effectivement des thématiques qui débordent des périmètres des communautés de communes. Il donne l'exemple de la mobilité qui a été un peu oubliée sur le mandat précédent. Il pense qu'il aurait fallu associer plus les territoires au-delà de l'Agglo. Il remercie le Président pour la construction de l'équipe, il confirme qu'ils ne sont pas arrivés en ordre de bataille mais avec des convictions, et sur des caps communs. Il pense que c'est de bon augure. Il est persuadé que cela va continuer ainsi sur la longueur du mandat et qu'ils n'ont pas le droit de faire autrement. Il pense qu'ils vont faire de belles choses, et souhaite le mieux pour le territoire.
- **M. Le Président** reprend la parole, précisant que la présidence du SCoT, n'est en rien un « collier supplémentaire autour de son cou ». Selon lui, c'est une logique territoriale et une logique démographique. Ils ont commencé à travailler ensemble ces derniers jours, il s'engage à ce qu'ils auront une gestion tripartite du SCoT.
- **M. Le Président** propose maintenant de passer à l'élection des autres vice-présidents et vice-présidentes. Il précise que les vice-présidents suivants ne seront pas numérotés, l'objectif étant de travailler avec un maximum d'égalité si ce n'est d'équité.
- Le SCoT c'est beaucoup de volontariat et de volontarisme et il n'est donc pas question de créer une sorte de hiérarchie entre les vice-présidents, exception faites des présidents des EPCI.
- Pour la vice-présidence suivante, il dit avoir reçu la candidature de Madame **Céline MAS**, et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
- **Céline MAS** est élue vice-présidente.
- **M. Le Président** précise que le bureau ne sera, hélas, pas paritaire puisque c'est difficile à réaliser avec une assemblée qui ne l'est pas.

- Pour la vice-présidence suivante, il a reçu la candidature de Monsieur **Gilles COMBELLE**, et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.

Résultat : 26 pour 1 abstention

- Monsieur **Gilles COMBELLE** est élu vice-président.

- Pour la vice-présidence suivante, M. le Président a reçu la candidature de Monsieur **Aymeric FAIVRE**. Il demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.

Résultat : 26 pour 1 abstention

- Monsieur **Aymeric FAIVRE** est élu vice-président.

- Pour la vice-présidence suivante, M. le Président a reçu la candidature de Monsieur **Géraud MERAL**. Il demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.

Résultat : 26 pour 1 abstention

- Monsieur **Géraud MERAL** est élu vice-président.

- Pour la vice-présidence suivante, il a reçu la candidature de Monsieur **Lionel CESANO**. Il demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.

Résultat : 26 pour 1 abstention

- Monsieur **Lionel CESANO** est élu vice-président.

- Pour la vice-présidence suivante, M. le Président a reçu la candidature de Monsieur **Jean-François BARRIER**. Il demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.

Résultat : 26 pour 1 abstention

- Monsieur **Jean-François BARRIER** est élu vice-président.

- **M. le Président** a invité tous les vice-présidents à le rejoindre sur l'estrade et demande aux vice-présidents s'ils souhaitent prendre la parole avant l'élection du bureau.

Pas de demande d'intervention

- **M. le Président** explique que cette équipe de vice-présidents est à peu de chose près représentative de la distribution géographique de la population de l'arrondissement. Il note que nombre d'élus sont eux-mêmes en charge des certaines politiques publiques au sein de leurs EPCI respectifs qui sont directement liés aux 3 compétences principales du Syndicat présentées précédemment.

D2026/14 : ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

- **M. le Président** poursuit le processus de désignation des 3 derniers membres du bureau
- **M. le Président** indique qu'il a reçu la candidature de Monsieur **Hervé SEGUIS**, et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
- Monsieur **Hervé SEGUIS** est élu membre du bureau.

- Pour le membre du bureau suivant, **M. le président** dit qu'il a reçu la candidature de Monsieur **Jean-Michel FAUBLADIER**, et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
- Monsieur **Jean-Michel FAUBLADIER** est élu membre du bureau.

- Pour le dernier membre du bureau, **M. le président** a reçu la candidature de Madame **Annie DELRIEU**, et demande s'il y a d'autres candidats. Sans autre candidat, le président met au vote à main levée.
Résultat : 26 pour 1 abstention
- Madame **Annie DELRIEU** est élue membre du bureau.

D2026/15 : Lecture de la charte de l' élu local

- **M. Le Président** donne lecture complète de la charte de l' élu local.
- Il propose à l'assemblée de prendre acte de la lecture et demande s'il y a des remarques ou des questions.

- Il profite de la lecture de cette charte pour évoquer tout ce qui est écrit dans la charte au sujet des indemnités, la protection, la prise en charge de la formation... Il fait remarquer que le Syndicat ne bénéficie pas de fiscalité et de dotations spécifiques contrairement aux communes et EPCI. Il note que les finances du Syndicat sont relativement contraintes et qu'ils essaieront de plutôt maximiser les financements qu'ils pourront mettre sur le territoire, puisque c'est quand même l'objectif, en priorisant de préférence l'engagement de leurs collectivités respectives pour la formation avec le DIF notamment. Il rajoute que si un besoin de formation est directement connecté au mandat au sein du Syndicat, il pourra étudier les besoins au cas par cas. L'idée est de consacrer un maximum du budget aux compétences du syndicat puisque les besoins sont larges.

D2026/16 : Délégation du Comité Syndical au bureau et au président

- Les membres du Comité Syndical ayant déjà reçu la délibération, **M. le président** demande s'il doit en faire une lecture exhaustive.

- **Myriam FERRY** précise que dans la délibération papier reçue à domicile, il est inscrit 20 000 € pour la limite de délégation au président. Elle précise qu'il s'agit d'une erreur

matérielle et que le montant proposé ici est de 40 000 €.

- **M. le Président** précise que les montants ont été revus au regard des seuils du code de la commande publique. L'objectif est d'être agile au moment de devoir prendre des décisions, d'autant si elles sont urgentes.

D2026/17 : COMPTE DE GESTION 2025

- **Myriam FERRY** précise que tous les documents fournis par la Trésorerie sont disponibles si quelqu'un souhaite les consulter.
- **M. Le Président** lit le rapport de synthèse du compte de gestion 2025 dans son entièreté et demande s'il y a des questions.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

- **M. Le Président** met au vote.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

D2026/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

- **M. Le Président** cède la parole au 1^{er} vice-président, **M. Florian MORELLE** et sort de la salle.
- **M. Florian MORELLE** donne lecture de la présentation du Compte Administratif 2025 dans son entièreté.
- Il précise que les résultats budgétaires de l'exercice 2025 sont les suivants : Section de fonctionnement 132 044.87 € et en section d'investissement 108 925.64 €. Le résultat d'investissement de 2025 doit être repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2026. L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée pour sa totalité en report au compte 002 - Recettes au sein du budget de fonctionnement 2026. Il note que la dette est restée nulle en 2025.
- **M. Florian MORELLE** propose d'adopter le Compte Administratif 2025 et l'ensemble de ses annexes tels qu'établit par M. Le Président et dont il vient de faire lecture.
- **M. Florian MORELLE** met au vote.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité

- **M. le Président** revient dans la salle.
- **Myriam FERRY** précise pour les nouveaux élus qu'en plus de la note de présentation, il a été fourni le Budget 2026 qui a été voté le 12 février 2026 ainsi que la note d'explication des orientations budgétaires 2026.

M. le Président continue l'ordre du jour avec la validation du compte rendu du Comité Syndical du 12 février 2026.

➤ *Il demande à l'assemblée s'il y a des questions*
Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

➤ **M. le Président** met au vote.

Après vote public de l'assemblée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

➤ **M. le Président** donne ensuite la liste des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

P2026/2 : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 260 000€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

➤ **Myriam FERRY** explique les raisons de cet emprunt : il s'agit de l'investissement pour le Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle fait remarquer que les chiffres retracés précédemment présentaient un déficit en 2025 en investissement, ce qui est normal puisqu'ils correspondent à l'engagement de l'étude du SCoT. Cette étude n'étant pas terminée (elle le sera en 2028 a priori), il y a un reste à réaliser qui est important.

Par ailleurs, le choix avait été fait de ne pas faire l'emprunt fin d'année pour bénéficier de taux plus intéressants.

Elle rappelle le détail de l'emprunt.

- **Montant 260 000 €**
- **Durée 10 ans**
- **Taux fixe 3.32%**
- **Remboursement trimestriel**
- **Coût 44 234€**

Les documents bancaires sont à disposition de l'assemblée.

➤ Elle fait cependant remarquer que lors du prochain comité syndical en juin, il faudra passer une Décision Modificative relative à cet emprunt. En effet, le budget ayant été voté avant la réalisation de l'emprunt, le montant prévisionnel affecté dans les lignes n'est pas correct. Il convient de réaliser une régularisation sans enjeux.

➤ **M. Le Président** précise que cela correspond à la montée en puissance du Syndicat qui passe par la dette pour financer ses actions. Cette décision avait été prise avant la nouvelle installation mais se justifiait par la nécessité de financement du SCoT et le faible niveau de trésorerie du syndicat.

➤ La 2^{ème} décision concerne un conventionnement avec le CRAIG pour la production de données d'occupation du sol au grande échelle (OCS GE).

➤ **Myriam FERRY** indique qu'il s'agit d'une commande de données géomatiques qui permettront de construire des analyses et des cartographies pour analyser très précisément la consommation de l'espace, l'occupation du sol dans le cadre de SCoT.

➤ Elle note que ces données seront aussi indispensables pour les PLUi (c'est le cas dans le cadre de la révision du PLUi de l'Agglo). Ainsi la commande mutualisée a

permis une économie d'environ 10 000 €.

- **M. Le Président** confirme que c'est un outil qui sera utile aux 3 EPCI dans le cadre de leurs travaux liés à la stratégie foncière.
- **M. Le Président** donne quelques informations :
 - L'organisation le 10 juin d'un séminaire SCoT pour lequel les 86 communes membres seront invitées et qui sera une présentation un peu plus approfondie de ce qu'est le SCoT fait par le bureau d'études.

NB : La date a été modifiée à posteriori à cette réunion : elle est reportée au mercredi 8 juillet.

- **Myriam FERRY** évoque l'avancement de l'étude dont le diagnostic est en cours de finalisation. Aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Ce sera donc l'occasion pour le BE CITTANOVA de présenter ses premières conclusions aux élus, et d'avoir les premiers échanges autour des enjeux.
 - **M. le Président** intervient pour dire que plus il y aura de communes mieux ce sera et encourage les présents et/ou leurs adjoints centrés sur ces questions à se mobiliser. Il en profite pour faire un appel pour le lieu où se déroulera cette réunion. Il pense que ce serait bien de sortir d'Aurillac pour parler de stratégie foncière.
 - **Madame Annie DELRIEU** propose d'accueillir ce séminaire à Vic Sur Cère et se rapprochera de Myriam pour la logistique.
 - **Madame Evelyne LADRAS** intervient sur les horaires des réunions : 18h c'est tôt pour les gens qui travaillent.
 - **Myriam FERRY** propose alors 18h30.
 - **Myriam FERRY** tiendra informé les élus des dates des ateliers à la suite du séminaire SCoT qui seront certainement prévues à la rentrée. Il y a un calendrier à tenir pour ne pas fragiliser juridiquement les permis de construire. En ce sens, il est possible qu'un travail anticipé soit nécessaire sur les objectifs de consommation d'espace. Ce point sera évoqué au prochain comité syndical.
-
- **Le prochain Comité Syndical est prévu le mercredi 24 juin à 18h30.**
 - **M. Le Président précise qu'il est indispensable** d'avoir des ateliers conclusifs pour mettre des bornes pour qu'après 3 séances d'ateliers techniques thématiques on ait des contours à peu près précis de ce qui est attendu. A la suite, le comité de pilotage et les 3 présidents travailleront au consensus, aussi à l'échelle des intercos. Ainsi, cela facilitera le travail de rédaction pour atterrir en temps voulu.
 - **Pour continuer sur les dates à retenir, Myriam FERRY** indique qu'il y aura aussi en octobre une grosse semaine sur la Santé Mentale. La date de l'évènement principal sera donnée lors du prochain comité du 24 juin.

- Elle présente aussi le premier jet de l'ordre du jour du prochain Comité Syndical, et évoque notamment la composition des commissions de travail sur les thématiques portées par le syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est close à 20h35.

Le Président,

Patrick CASAGRANDE



Le Secrétaire de Séance,

Emmanuel ESTEVES

